



Déclaration du 7ème congrès de l'Association France Palestine Solidarité

Le congrès de l'AFPS, réuni les 13 et 14 novembre 2021 à Bobigny, condamne avec la plus grande vigueur le classement par l'État d'Israël sur sa liste des « organisations terroristes » de six ONG palestiniennes de défense des droits humains : Al-Haq, Addameer, DCI-P, UAWC, UPWC, le centre BISAN pour la recherche et le développement. L'AFPS assure ces organisations de toute sa solidarité et de toute son admiration pour le travail qu'elles effectuent. Rappelons que l'une de ces organisations, Al-Haq, avait reçu le prix des droits de l'Homme de la République française, conjointement avec l'ONG israélienne B'Tselem, en décembre 2018.

Face à cette attaque sans précédent, la position du gouvernement français se borne à exprimer une inquiétude et à demander des « clarifications » ou des « informations complémentaires » aux autorités israéliennes. Cette position est indigne, car elle légitime le fait qu'Israël, puissance occupante, puisse s'en prendre aux organisations de la société civile palestinienne. Rappelons que ces ONG mettent en cause les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale.

Nous demandons au gouvernement français et au président de la République qu'ils déclarent sans ambiguïté leur volonté politique de protéger les défenseurs palestiniens des droits de l'Homme des attaques d'Israël, qu'ils exigent l'annulation des décisions du gouvernement israélien, et qu'ils fassent savoir à tous les intermédiaires financiers qu'ils ne doivent tenir aucun compte de ces décisions.

Dans le même temps, le gouvernement israélien a retiré à Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat auprès d'une des ONG ciblées par Israël, son droit de résidence à Jérusalem, la ville où il est né, où il habite, et où vivent ses parents. L'AFPS assure Salah Hamouri de toute sa solidarité, et poursuivra sa campagne pour que ces mesures soient annulées. Elle demande que le président de la République s'exprime avec force sur ce sujet et reçoive l'épouse de Salah Hamouri.

Le gouvernement israélien en a encore rajouté en matière d'insulte et de mépris du droit international lorsque son ambassadeur auprès des Nations-Unies a déchiré, à la tribune de celle-ci, le rapport du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies. C'est une insulte envers le droit, envers les Nations-Unies, et envers les États actuellement membres du CDH dont la France.

Devant cette accumulation de dénis du droit international de la part d'Israël, il est indispensable de passer aux actes. Nous demandons au gouvernement français et au Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, Josep Borrell, d'intervenir de toute urgence auprès de la Commission Européenne pour que la signature du renouvellement de l'accord de recherche entre l'Union européenne et Israël, prévue le 9 décembre, soit suspendue. Une telle signature serait tout aussi indécente que scandaleuse dans le contexte actuel. C'est une première mesure conservatoire qui peut faire l'objet de

démarches simples. Nous demandons également la mise en œuvre de sanctions pour contraindre Israël à respecter enfin le droit international et les droits humains.

Le congrès de l'AFPS a également appris avec colère que des défenseurs palestiniens des droits humains, dont Salah Hamouri, déjà victimes de l'espionnage de masse mené par Israël contre la population palestinienne, ont été espionnés par le logiciel israélien Pegasus. Cela renforce encore ce scandale, au sujet duquel on ne peut que déplorer la passivité de la France dont de hauts responsables ont été eux-mêmes espionnés, alors même que les États-Unis ont pris des sanctions contre la société NSO fournisseur de Pegasus.

L'actualité est également marquée par la grève de la faim de 5 prisonniers politiques palestiniens qui demandent la fin de leur détention administrative, qui sont maintenant en danger de mort. Le congrès de l'AFPS exprime sa profonde solidarité à ces cinq prisonniers et exige qu'ils soient immédiatement libérés.

Bobigny, le 14 novembre 2021